



MAIRIE DE PERLY-CERTOUX

INFORMATIONS OFFICIELLES - AVRIL 2019



Route de Certoux 51 - 1258 Perly-Certoux - Tél. 022 721 02 50 - Fax : 022 721 02 51

E-Mail : info@perly-certoux.ch - Site internet : www.perly-certoux.ch



Horaire d'ouverture:

Lundi et mercredi 8h30/12h - 14h/18h - mardi 9h/12h - jeudi et vendredi 8h30/12h

En dehors de ces heures, le secrétariat est ouvert sur rendez-vous.



Police municipale : Route de St-Julien 122, Plan-les-Ouates, de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30,
Téléphone : 022 884 64 50

Police cantonale : Poste de Carouge, rue de la Fontenette 18 – 1227 Carouge13
Téléphone : 022 427 66 00

En cas d'urgence, la police répond 24 heures sur 24 au n° 117.



Relais social communal : tél. 022 721 02 66

DECISIONS/DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Lors de sa séance du 13 décembre 2018, le Conseil municipal a :

- ✓ **Décidé**, par 16 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, d'approuver le projet citoyen 2018-2019 présenté par les élèves de 8P de l'école de Perly-Certoux.
- ✓ **Voté**, par 16 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, les conclusions du rapport de la Commission des sports concernant la subvention Junior 2017/2018.
- ✓ **Pris une délibération**, à l'unanimité des membres présents, soit 16 voix « pour », décidant :

1. De procéder à des amortissements complémentaires en 2018 d'un montant total de 1'000'000 CHF sur les crédits suivants :

- Rubrique 34.33014 «Vestiaires et buvette du Football»	100'000 CHF
Total rubrique 34.330	100'000 CHF
- Rubrique 61.33011 «Aménagement ch. du Relai»	100'000 CHF
- Rubrique 61. 33011 «Aménagement route Certoux - Lully-ch. du Pont-CE»	100'000 CHF
- Rubrique 61. 33011 « Création trottoir piste cyclable Base – Lully »	200'000 CHF
- Rubrique 61. 33011 « Aménagement route Base +zones 20/30 village Certoux»	100'000 CHF
Total rubrique 61.330	500'000 CHF
- Rubrique 72.33013 «remplacement collecteurs village de Perly»	100'000 CHF
- Rubrique 72.33013 «Collecteur Eaux Claires/Eaux Usées route Certoux Relai St-Julien»	200'000 CHF
Total rubrique 72.330	300'000 CHF
- Rubrique 73.33013 «Création de treize Eco-points»	100'000 CHF
Total rubrique 73.330	100'000 CHF

2. De comptabiliser ces amortissements complémentaires en 2018 sous les rubriques 34.330 pour un montant de 100'000CHF, 61.330 pour un montant de 500'000 CHF, 72.330 pour un montant de 300'000 CHF, 73.330 pour un montant de 100'000 CHF.

3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2018 de 1'000'000 CHF.

4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

Lors de sa séance du 24 janvier 2019, le Conseil municipal a :

- ✓ **Procédé à l'assermentation** de M. Alan Torselletti comme conseiller municipal, en remplacement de M. Steve Delaude élu au Conseil administratif.
- ✓ **Décidé**, par quinze voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 21 novembre 2018 relative à l'octroi d'une subvention d'investissement complémentaire de Fr. 1'500'000.- en faveur du Grand Théâtre prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal.

- ✓ **Elu**, par quatorze voix « pour » et une abstention, M. Torselletti comme membre des Commissions Aménagement, Urbanisme, Plan Directeur, Mobilité ; Routes et écoulement des eaux ; Sécurité civile et Enfance et Jeunesse.
- ✓ **Décidé**, par quatorze voix « pour » et une abstention, de désigner M. Torselletti comme délégué du Conseil municipal auprès des associations suivantes : Tennis de table ; Perly Deal et Restaurants scolaires.
- ✓ **Décidé**, par quinze voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, de renvoyer le projet 101 étangs à la Commission Environnement et développement durable, avec le mandat d'investiguer sur ce projet et de répondre à la demande des élèves.

Lors de sa séance du 28 février 2019, le Conseil municipal a :

- ✓ **Pris une délibération**, à l'unanimité des membres présents, soit 16 voix « pour », décidant :
 1. De procéder à l'acquisition de biens meubles en vue de finaliser l'aménagement de la « Maison de la douane ».
 2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 60'000.- destiné à ces acquisitions.
 3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
 4. D'amortir la dépense nette de de CHF 60'000.- au moyen de 8 annuités dès la première année d'utilisation des biens estimée à 2019.
 5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 60'000.- afin de permettre l'acquisition de ces biens meubles.
- ✓ **Adopté**, par 14 voix « pour », 0 voix « contre » et 2 abstentions, la résolution suivante :
 1. Prend connaissance de la mise à jour du schéma directeur du réseau sur rail.
 2. Regrette profondément de constater que la modification du schéma directeur du réseau sur rail ne prévoit pas une extension du réseau RER (barreau sud) permettant d'absorber l'important trafic de transit et transfrontalier existant dans la région du sud du canton. Or cette zone du canton ne bénéficie pas d'un moyen de transport collectif de grande capacité, performant, rapide et attractif, alors qu'elle va encore fortement se développer au cours des prochaines années.



Le procès-verbal complet de chaque séance peut être lu sur le site internet de la commune.

PROCHAINES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2019

Jeudi 2 mai à 20 heures
(présentations des comptes 2017)

Jeudi 24 mai à 20 heures
(adoption des comptes 2017)

L'ordre du jour des séances est affiché sur le panneau d'affichage de la Mairie une semaine environ avant la séance ainsi que sur le site internet de la commune : www.perly-certoux.ch

Les séances ont lieu dans la salle du Conseil municipal, au 2^e étage de la mairie (51, route de Certoux).

Elles sont publiques et des échanges informels avec l'Exécutif et les membres du Conseil municipal peuvent avoir lieu à l'issue de chaque séance du Conseil municipal.

ACTUALITES COMMUNALES

NOUVELLES SUBVENTIONS POUR L'ELECTROMOBILITE

L'Etat de Genève poursuit sa politique d'encouragement de l'électromobilité. La mise en service complète du réseau ferroviaire Léman Express le 15 décembre 2019 et le déploiement de la Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE), qui organise les modes de transports par zone géographique, vont bouleverser les habitudes en matière de déplacement.

La mobilité douce deviendra alors un mode de transports prioritaire dans les centres urbains. Grâce à des combinaisons optimales avec les transports collectifs et à la réalisation de nouveaux aménagements sécurisés et continus, l'efficacité des déplacements à vélo prendra une ampleur inédite.

Pour en encourager la pratique, après le soutien financier à l'achat de vélo à assistance électrique, **l'Etat propose désormais un programme de subventions à la carte aux personnes qui font le choix de la mobilité douce**. L'offre porte sur une subvention allant jusqu'à CHF 500.- à l'achat d'un vélo-cargo, d'une subvention de max CHF 80.- pour suivre une formation pour rouler en toute sérénité et d'une subvention de CHF 250.- pour tester un vélo électrique.

Afin d'inciter les citoyens à participer à la transition de la mobilité individuelle thermique vers la mobilité électrique, le Canton de Genève propose à compter du 1er janvier 2019 une subvention pour l'installation de bornes électromobilité privées dans les lieux d'habitat collectifs (entre CHF 1000 et 2000.-) ou individuels (CHF 1000.-).

Ces subventions sont à demander directement à l'Etat de Genève, Office cantonal de l'énergie (OCEN), rue du Puits-St-Pierre 4, CP 3920, 1211 Genève 3.

Renseignements sur la subvention Borne électromobilité: tél. 022 546 76 00 ou par e-mail : info-service@etat.ge.ch

Renseignements sur les subventions Mobilité douce : tél. 022 546 87 00

Site web : electromobilite.ge.ch

PROMOTIONS CITOYENNES 2019

Seize jeunes ont répondu à l'invitation du Conseil administratif de célébrer ensemble leur entrée dans la vie citoyenne. Ils ont déjà ou auront 18 ans en 2019 et pourront voter, élire ou être élu, bien sûr, mais aussi signer des contrats ou payer des impôts, entre autres responsabilités associées à la majorité.

Ce jeudi 7 mars, la rencontre a aussi offert l'opportunité de discuter sur le climat et, pour les jeunes, de partager leurs préoccupations sur le futur de la planète. A Perly-Certoux, des jeunes filles ont expliqué leur engagement dans le comité d'organisation des Marches des jeunes en faveur du climat, et ont pu partager leur souci de sensibiliser la population à ces thèmes environnementaux. Les Autorités ont ainsi pu expliquer les éléments déjà mis en place dans la commune, pour faciliter le tri des déchets notamment.

Bien sûr, la soirée s'est terminée par un repas convivial chez Renato.



De g à d : Mélanie Smith, Emilie Bonvin, Adelaïde Fournier et Quentin Roiron.



La salle du Conseil municipal, aussi remplie que lors d'une véritable séance !

INFORMATIONS OFFICIELLES

PERMANENCE DES IMPOTS 2018

Les habitants de Perly-Certoux qui ont besoin d'une aide pour l'établissement de leur **feuille d'impôts pour l'année 2018** peuvent faire appel à la Permanence Impôts, mise en place par la mairie de Bernex, en collaboration avec le CAS (Centre d'action sociale) de Bernex-Champagne, qui sera à disposition **du 1^{er} février au 30 avril 2019**.

Procédure : aller au CAS chercher une feuille d'inscription ; payer la contribution forfaitaire de CHF 35.- à la mairie de Bernex ; ramener la quittance du paiement et le dossier des pièces justificatives au CAS.

Adresse du CAS : rue de Bernex 313, tél. 022 420 39 30, horaire d'ouverture ; lu-ve, 8h30 – 12h30 et 13h30-16h.

Une taxe sera perçue par l'administration fiscale pour obtenir un délai. Le public ciblé reste évidemment les personnes/familles disposant de revenus modestes.

TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE

Les personnes physiques, même non inscrites au Registre du commerce, exerçant une activité lucrative ou exploitant une entreprise commerciale sur la commune de Perly-Certoux ainsi que les personnes morales qui ont une activité lucrative sur le territoire communal par le biais d'un siège ou d'une succursale (établissement stable), sont tenues de s'annoncer à la Mairie en vue de l'assujettissement à la taxe professionnelle régie par la loi sur les contributions publiques (LCP, art. 301 à 318c) ainsi que par le règlement d'application de cette loi (RDLC, art. 12a à 13a).

Pour s'annoncer et pour toute demande, par e-mail : taxe@perly-certoux.ch , ou par courrier à la mairie.

ENVIRONNEMENT 2019

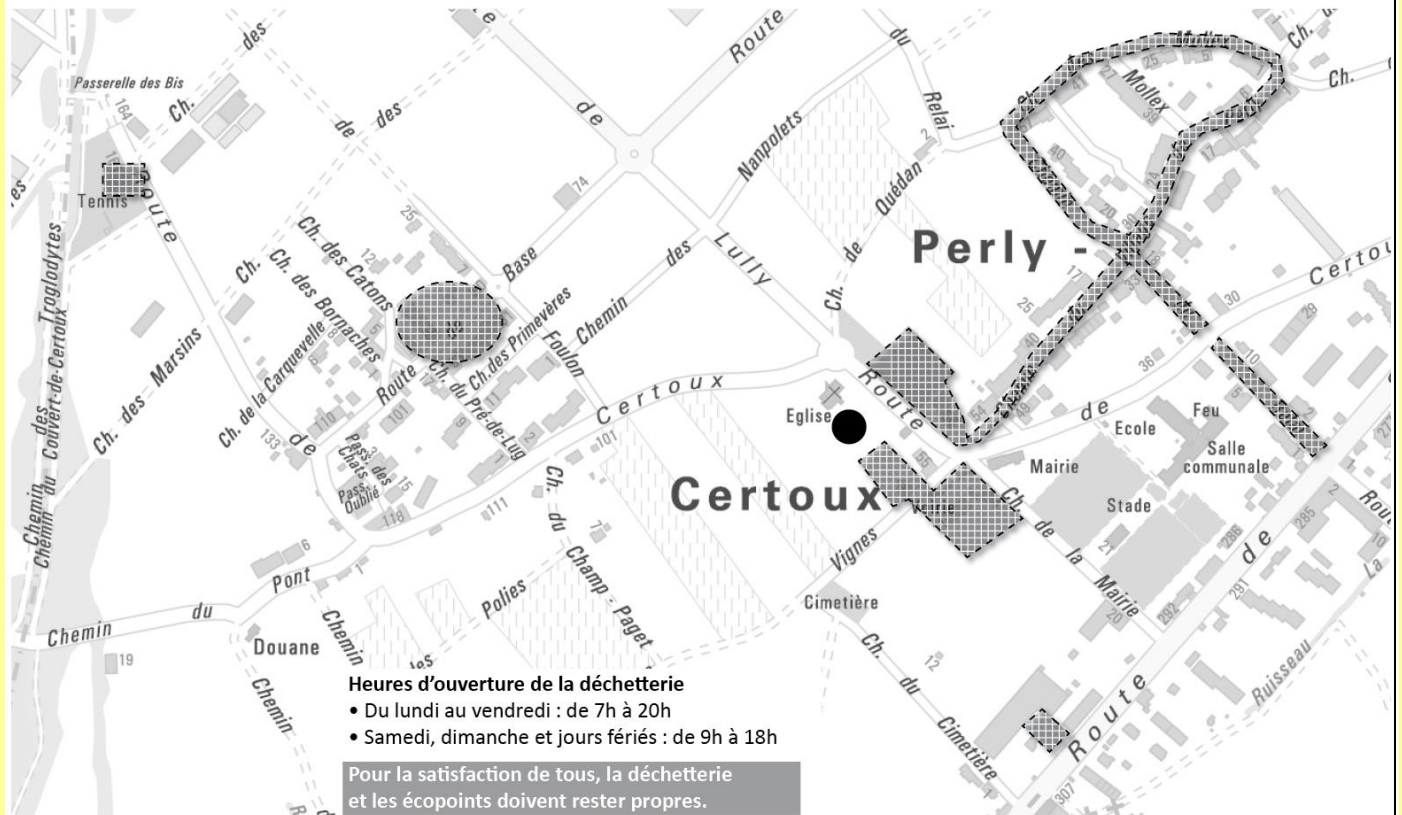
DECHETS – LES PROCHAINES DATES



Zones desservies par des écopoints (pas de levées au porte à porte - sauf encombrants et déchets de jardin)



Déchetterie communale



Heures d'ouverture de la déchetterie
• Du lundi au vendredi : de 7h à 20h
• Samedi, dimanche et jours fériés : de 9h à 18h

Pour la satisfaction de tous, la déchetterie et les écopoints doivent rester propres.



Levées des déchets encombrants

Samedi 25 mai
Samedi 6 juillet



Levées de papiers et cartons

Mardi 30 avril
Mardi 28 mai

Une levée supplémentaire de papier est organisée le 2^e mardi du mois.



Levée des déchets verts de jardin

Chaque lundi



Levée des déchets de cuisine

Chaque jeudi après-midi



Levées de verre

Mardi 30 avril
Mardi 28 mai

Jours fériés ? La levée a lieu le lendemain.

ESREC = ESpaces de REcupération pour les déchets non répertoriés dans notre déchetterie, gratuit pour les privés

ESREC du site de Châtillon
Rte d'Aire la Ville
1233 BERNEX
022.420.91.22

ESREC de la Praille
Av. de la Praille 47
1227 CAROUGE
022.388.11.99

Heures d'ouverture :
Lu-Ven : 14h30 – 19h30
Sa-Dim : 9h30 – 17h

Continuons d'augmenter notre proportion de déchets triés !